

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023**  
**Centre Communal d'Action Sociale de Saint Joseph**

**Conseil d'administration du 11 avril 2023**

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, en application de l'article L.2313-1 du CGCT.

Elle représente donc les principales informations et évolutions du budget 2023 du CCAS. Le budget retrace l'ensemble des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023, respecte les principes budgétaires et est équilibré.

## **I/ Quelques éléments de contexte**

La commune de Saint-Joseph a connu une forte évolution de sa population en 10 ans (+ de 18%), et compte 38 997 habitants selon le Recensement de la Population Légale en 2020.

La structure démographique de la population de Saint Joseph laisse apparaître une part de moins de 20 ans importante, une part des plus de 60 ans supérieure à la moyenne départementale.

Au delà de cette répartition démographique, la commune connaît une situation socio-économique peu favorable tant au niveau des personnes bénéficiaires de minimas sociaux, que des demandeurs d'emplois.

Par ailleurs, la précarité financière sur la commune est caractérisée par un taux de foyers fiscaux non imposés élevé, mais aussi un revenu médian par unité de consommation le plus faible du département. De plus, près de la moitié des ménages sont allocataires d'un minimum social, et cela est d'autant plus important chez les familles monoparentales.

Cette réalité socio-économique et démographique nécessite de développer une politique d'action sociale qui se veut la plus proche de la population afin de réduire au mieux les inégalités. Compte tenu de la répartition de la population inégale sur l'ensemble de son territoire, l'action sociale du CCAS de Saint-Joseph développée doit s'adapter aux besoins et aux réalités.

Le Code de l'action sociale et des familles fixe le cadre d'intervention et des missions des CCAS. Ces derniers mettent en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques au regard des besoins de leur territoire.

De par le cadre réglementaire qui le régit, il anime donc une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il développe ainsi différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

C'est pourquoi, le CCAS de Saint-Joseph se mobilise dans les champs suivants : accompagnements administratifs et numériques, lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, animation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, actions diverses en faveur des familles, soutien aux personnes en situation de handicap, santé, animation territoriale...

La mise en œuvre de cette politique nécessite une organisation et une gestion structurée. Celle-ci s'est donc construite petit à petit depuis plusieurs années, au travers notamment du transfert du personnel mis à disposition par la ville au CCAS. L'objectif poursuivi est une lisibilité de l'action sociale communale.

## **II/ Priorités du budget**

Les missions du Centre Communal d'Action Sociale sont définies par l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que : « Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »

Le CCAS intervient prioritairement dans trois domaines, l'aide sociale légale qui est une attribution obligatoire, l'aide sociale facultative, l'action sociale et l'animation des activités sociales.

Au delà de l'aide individuelle, le CCAS s'inscrit dans une démarche d'action sociale globale à travers des dispositifs institutionnels et contractuels autour des thématiques suivantes :

- la famille
- le handicap
- la gérontologie
- l'action sociale globale

et des publics suivants :

- les personnes en situation d'exclusion
- les familles
- les personnes en situation de handicap
- les personnes âgées.

Première porte d'entrée administrative accessible à la population, le CCAS est par conséquent directement confronté aux problématiques que ladite population rencontre en matière d'emploi, d'hygiène, de santé, d'alimentation, de logement ou encore d'isolement.

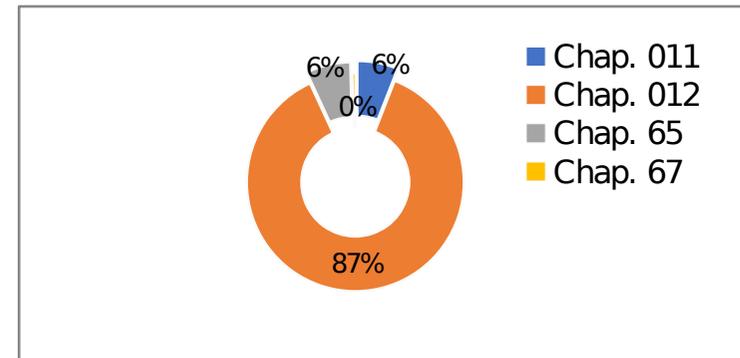
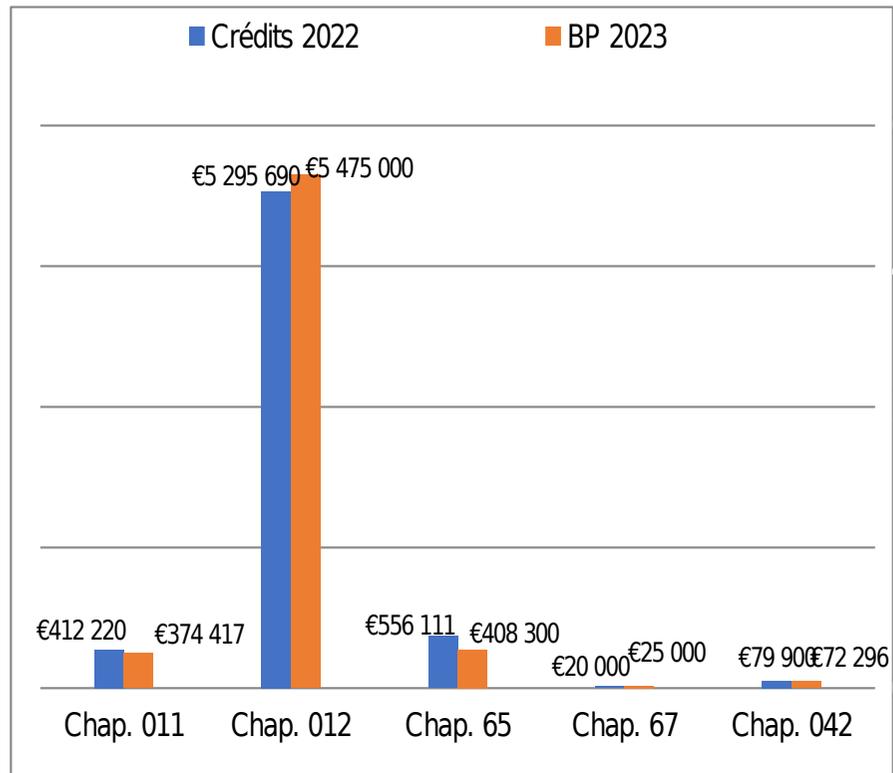
De ce fait, il doit apporter, au travers des aides facultatives qu'il dispense et des activités qu'il met en place, une réponse adaptée à ces différentes difficultés.

Pour l'année 2023, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Joseph s'engage à poursuivre sur le territoire une politique d'action sociale globale adaptée au contexte social actuel et à maintenir et développer les services rendus à la population.

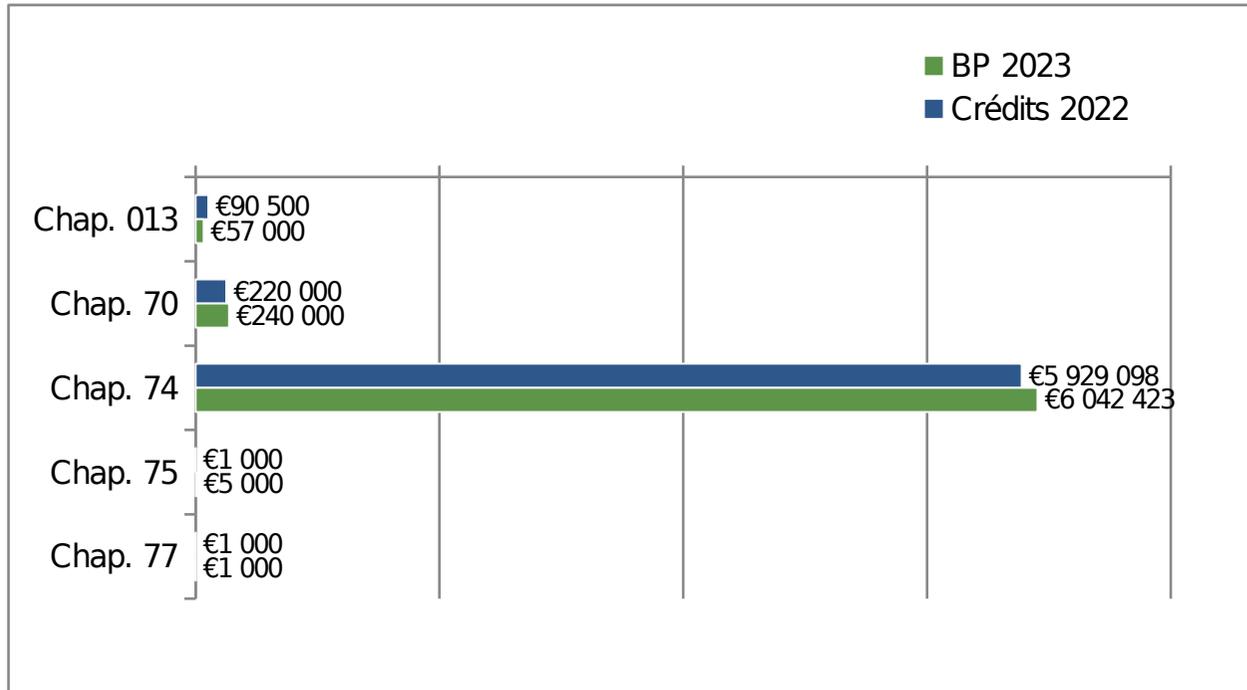
Les actions qui ont commencé et continueront à être menées visent ainsi à poursuivre et adapter, en collaboration avec les services de la Ville et les partenaires institutionnels et associatifs, les politiques en direction des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes exclues, ainsi qu'en matière d'habitat et de logement.

### III/ Zoom sur la section de fonctionnement

Le graphique suivant montre les évolutions entre les crédits votés en 2022 et les propositions faites au BP 2023 :



### Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement sont constituées des contributions de nos partenaires au chapitre 74 avec des dotations et des participations prenant la forme de subventions dont plus de la moitié provient de la Ville de Saint-Joseph et plus du tiers du Département, le reste étant des remboursements de l'État, de la CGSS, et de la CASUD.

Chapitres	Libellés	Crédits 2022	Propositions BP 2023	Variation 2023/2022
013	Atténuations de charges	90 500,00	57 000,00	- 37%
70	Produits services, domaine et vente divers	220 000,00	240 000,00	9%
74	Dotations et participations	5 929 098,00	6 042 423,00	2%
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	5 000,00	400%
77	Produits exceptionnels	1 000,00	1 000,00	0%
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 241 598,00</b>	<b>6 345 423,00</b>	<b>2%</b>
042	Opération d'ordre	670,00	9 590,00	1 331%
002	Résultat reporté	131 652,81		
<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 373 920,81</b>	<b>6 355 013,00</b>	<b>-0%</b>

#### IV/ Montant du budget consolidé

Pour l'année 2023, le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

**TOTAL BUDGET 2023 :**

**6 544 120,00 €**

Fonctionnement

**6.355.013,00 €**

Investissement :

**189.107,00 €**

La section de fonctionnement permet au centre d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS. Les dépenses de fonctionnement se composent en majeure partie des dépenses de personnel. Les autres dépenses sont les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante ainsi que les charges exceptionnelles.

Les dépenses d'investissement les plus importantes concernent l'achat de véhicules légers et d'un tractopelle pour faciliter et augmenter cette année 2023 le nombre d'interventions sur le terrain pour plus de 130.000€.

Il est prévu d'autre part l'acquisition du logiciel Médisys pour 15.000€ et du matériel pour la modernisation du service d'aide à domicile. L'informatisation qui sera réalisée cette année servira aussi à une optimisation de la gestion du logement social.

## BUDGET PRIMITIF 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	B P 2023	Chapitre	Libellé	B P 2023
013	Atténuations de charges	57 000,00 €	011	Charges à caractère général	374 417,00 €
70	Produits services, domaine et vente divers	240 000,00 €	012	Charges de personnel	5 475 000,00 €
74	Dotations et participations	6 042 423,00 €	65	Autres charges de gestion courante	408 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €	67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	042	Opér. D'ordre	72 296,00 €
042	Opér. d'ordre	9 590,00 €			
002	Résultats reportés	0,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>6 355 013,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>6 355 013,00 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	B P 2023	Chapitre	Libellé	B P 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
13	Subvention investissement	116 811,00 €	21	Immobilisations corporelles	162 517,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	72 296,00 €	27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €
002	Résultats reportés	0,00 €	040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	9 590,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>189 107,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>189 107,00 €</b>

## V/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel sont estimées à hauteur de 5 040 000,00 €. En ce début d'année 2023, les effectifs physiques globaux ont diminué par rapport à l'année 2022, avec la baisse simultanée du nombre de contrats aidés et du nombre de CDI. Le recours aux contractuels semble incontournable (plus 3 % dans l'effectif total). Les possibilités restent très limitées.

Cette année encore, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale constitue un enjeu majeur. L'effectif du centre s'élève à 162 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Répartition des effectifs du CCAS par statut

